

## fiscalité sur la succession

Par nat236478, le 23/12/2024 à 00:43

Bonjour,

J'ai un enfant j'ai acheté des actions a 10k et maintenant ca vaut 100k si je lui fais une donation et si il revends va il payer des taxes sur la plus value ?

Merci

Par Visiteur, le 23/12/2024 à 09:51

Bonjour

Je suis également en préparation de ma succession et j'ai un peu le même cas que vous.µ

La transmission **des titres** (donation ou succession) efface la plus-value car pour votre enfant, le prix d'acquisition pour une éventuelle PV est celui auquel il reçoit les valeurs..

Par Rambotte, le 23/12/2024 à 11:39

Bonjour.

S'il revend 150k des actions qui valaient 100k lors de son acquisition à titre gratuit (donation), il fera une plus-value de 50k, donc il sera taxé.

Sans ça, il n'y a pas de succession dans votre question.

Par Marck.ESP, le 23/12/2024 à 13:37

Bienvenue, bonjour

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000041470421